

En guise de préambule

La citoyenneté a le vent en poupe

Actuellement, la citoyenneté est l'objet de constantes attentions : un cours de citoyenneté voit le jour, le service civil citoyen est en débat, les associations veulent former des citoyens critiques et engagés, des entreprises « citoyennes » font leur apparition... et les propositions politiques pour réactiver la citoyenneté abondent. Jetons un œil dès lors sur le sens originel de ce concept et les significations qu'il véhicule aujourd'hui.

Le terme citoyenneté provient du latin **civitas**, qui signifie droit de cité, droit d'un habitant d'un pays. Mais l'origine du concept remonte à la Grèce antique et à la création de la cité. L'idée émerge alors que les hommes ont la capacité d'organiser leur propre vie en parvenant par le débat et la décision collective à un accord réfléchi.

Civique ou citoyen ?

Les deux adjectifs coexistent dans la langue française. Selon l'usage, là où une attitude civique consisterait à remplir ses devoirs de citoyen, une démarche citoyenne traduirait plutôt une volonté d'intégrer à ses actes des considérations éthiques et solidaires plus affirmées.

CÔTÉ PILE : DES DROITS ET DES DEVOIRS

La citoyenneté est « l'institution » qui régule les relations entre les membres d'une communauté et le gouvernement. Elle confère à ses membres un **statut juridique** comprenant des droits et des obligations. Ceux-ci doivent permettre une participation active des membres à la vie publique et politique. Ils jouissent pour cela d'une égalité formelle.



La citoyenneté repose sur trois types de droits:

- **LES DROITS CIVILS** et les libertés fondamentales (liberté d'expression, égalité face à la justice...)

- **LES DROITS POLITIQUES** (droit de vote, d'éligibilité, de pétition, d'accéder à certaines fonctions...)

- **LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX** (santé, protection contre le chômage, logement...)

Ces droits s'accompagnent de devoirs tels qu'être juré, payer des impôts, respecter les lois...

Le sexe, l'âge, la nationalité, une condamnation ou encore le domicile peuvent affecter la jouissance des droits liés à la citoyenneté, à des degrés divers selon les époques et les pays. En Belgique, les femmes n'ont par exemple acquis des droits de vote et d'éligibilité identiques aux hommes qu'en 1948.

Si souvent la citoyenneté est rattachée à une communauté nationale, elle n'y est plus limitée comme en attestent les notions de citoyenneté européenne ou de citoyenneté du monde par exemple. Elle est donc aussi **l'expression d'une identité**, d'une appartenance à une communauté. →

CÔTÉ FACE : LA DÉMARCHE CITOYENNE

La citoyenneté désigne aussi **les pratiques qui permettent aux citoyens de prendre part à la vie publique et politique**. La citoyenneté d'un individu se traduit en différents rôles sociaux (électeur, militant, volontaire...) qui lui permettent d'opérer des choix relatifs aux affaires publiques.

Elle peut même faire référence à **une qualité morale** : celle de se soucier de l'intérêt général (« initiative citoyenne ») ou d'un enjeu défini (« citoyenneté écologique »). La notion de « bon citoyen » est implicite. Il est courant de voir le terme citoyenneté associé à des adjectifs : responsable, active, critique... Mais qualifier la citoyenneté peut interpellier : si les membres d'une communauté sont égaux, ces qualificatifs n'induisent-ils pas de nouvelles gradations entre ceux-ci ? Et de nouveaux questionnements, par exemple comment définir une citoyenneté responsable ?

« La citoyenneté est bel et bien une notion complexe, en constante évolution, à laquelle nous recourons tous sans pour autant lui attribuer la même signification. »

Un pas est malheureusement de plus en plus souvent franchi : au nom d'une citoyenneté à activer, des mesures sont prises pour lutter contre cette figure de « citoyen passif ». Ainsi, l'équilibre entre les droits et les devoirs liés à la citoyenneté est constamment questionné. Le travail est-il un droit ou un devoir moral du citoyen ? Servir la communauté par un geste gratuit, est-ce l'expression de nos libertés d'association et d'expression ou est-ce une des conditions à satisfaire pour jouir de nos droits sociaux ?

La citoyenneté est bel et bien une notion complexe, en constante évolution, à laquelle nous recourons tous sans pour autant lui attribuer la même signification.

NAITRE CITOYEN... ET LE DEVENIR

L'action citoyenne s'inscrit dans **le cadre** des institutions démocratiques : les libertés civiles et politiques (libertés d'association, de presse) et les systèmes de participation politique (élection, consultation) en délimitent les actions et les modes d'expression légitimes.

Toutefois, il ne suffit pas d'accorder des droits pour qu'il y ait une participation effective. Selon le sociologue Jean-François Bickel, la participation requiert un « **habitus**

démocratique » : des dispositions intériorisées par les individus susceptibles de se traduire dans des pratiques conformes aux principes et procédures démocratiques. La participation citoyenne nécessite à tout le moins un apprentissage. Les associations, et l'école aussi, peuvent être le lieu de l'expérimentation démocratique : influencer les décisions dans un environnement ouvert et sécurisé pour le débat, proposer des changements et avoir la possibilité de mesurer l'impact de son action.

« Les associations, et l'école aussi, peuvent être le lieu de l'expérimentation démocratique »

La participation dépend aussi **des ressources de l'individu** : cognitives, relationnelles... et de la perception qu'il se fait de sa capacité à prendre la parole, à se faire entendre. La participation évolue aussi au gré des trajectoires de vie des individus. La participation des citoyens peut s'exercer au travers du volontariat sans y être restreinte. Ainsi il existe quantité de façon d'exprimer son engagement citoyen, via par exemple les canaux que nous utilisons pour nous exprimer dans l'espace public (pétitions, cartes blanches, blogs...), via les élections, ou un travail qui défend un projet de société et des valeurs démocratiques ou encore en étant attentif à ses modes de consommation. Les formes de participation sont en constante évolution et la créativité y est à l'honneur.

« 40% d'entre eux considèrent l'engagement bénévole au sein d'associations comme la première action collective pouvant améliorer le fonctionnement de la société. »

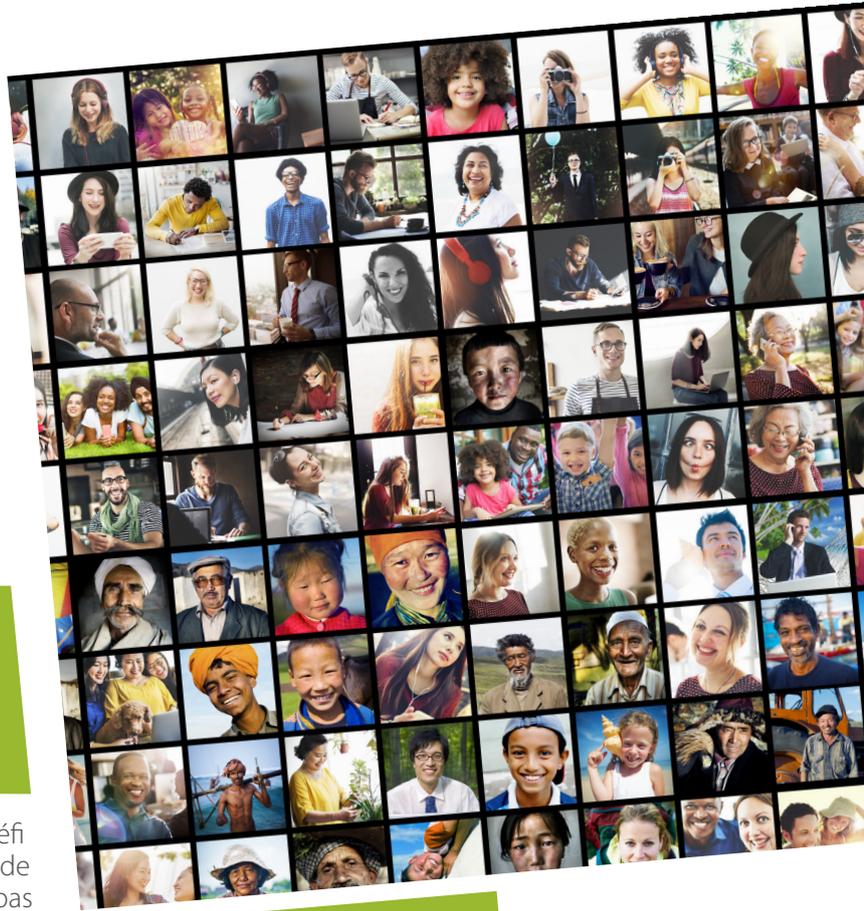
Si parfois un engagement associatif se fait pour des raisons utilitaristes (améliorer son CV, « activer » des demandeurs d'emploi...), les associations restent cependant un vecteur essentiel de l'engagement citoyen. Une enquête menée en 2016 auprès de plus de 1600 Français âgés de 15 ans et plus révèle que 40% d'entre eux considèrent l'engagement bénévole au sein d'associations comme la première action collective pouvant nettement contribuer à améliorer le fonctionnement de la société.

LA CITOYENNETÉ EN « CRISE »?

D'après une étude sur la participation citoyenne en Europe, les citoyens continuent à croire au processus démocratique mais ils ont perdu confiance dans leurs institutions et leaders politiques. A l'exception de la participation formelle à l'activité politique, l'engagement citoyen ne connaîtrait pas la crise. Les chiffres du volontariat en attestent, de même que les nouvelles formes de mobilisation citoyenne. Encourager le volontariat, par contre, améliorerait l'engagement politique (l'étude montre que le volontariat augmente la probabilité de vote) ou au moins développe des compétences utiles à un tel engagement.

« Cette « crise » de l'engagement, dont il est souvent question, ne serait pas tant liée à un manque d'intérêt ou un repli sur soi, qu'aux inégalités croissantes, qui découragent la participation »

Simplement, la citoyenneté reste confrontée au défi d'une participation accessible à tous. Cette « crise » de l'engagement, dont il est souvent question, ne serait pas tant liée à un manque d'intérêt ou un repli sur soi, qu'aux inégalités croissantes, qui découragent la participation et ne permettent plus aux individus d'avoir les ressources nécessaires à son déploiement.



Bibliographie à télécharger

LE POINT DE VUE DE LA PFV

PLAIDOYER POUR LE SOUTIEN À UN VOLONTARIAT PORTEUR DE CITOYENNETÉ

Parce qu'elle considère que l'engagement volontaire est un levier essentiel de citoyenneté, la Plateforme francophone du Volontariat estime qu'un meilleur soutien au volontariat doit être au cœur des débats qui animent notre société. C'est pourquoi, en mai dernier, à l'occasion du séminaire, la PFV a remis aux représentants politiques un « Plaidoyer pour le soutien à un volontariat porteur de citoyenneté ».

Le volontariat est un acte fondateur de citoyenneté qui contribue au changement de la société

L'engagement volontaire permet le développement d'une compréhension éclairée des problèmes et enjeux sociétaux. Il constitue, en offrant une véritable capacité d'action libre et ouverte à tous, un levier central de notre démocratie. Il contribue, lentement mais efficacement, au changement de la société, en ce qu'il est :

- Un acte qui suscite une **prise de conscience élargie, approfondie, souvent critique** des réalités de notre monde ;
- Un acte **libre**, ce qui donne force à son engagement, favorise le développement d'une conscience critique et amène à construire des alternatives créatives et complémentaires à l'action des pouvoirs publics ;
- Un acte qui permet de **prendre sa place dans la « cité »**, de se positionner comme acteur de la communauté, de révéler les maux et les besoins de la société, d'identifier les solutions et d'agir sur les conditions de vie ;
- Un acte **accessible à tous**, offrant à chacun une possibilité d'épanouissement personnel et social, particulièrement à ceux qui sont exclus des lieux reconnus comme le monde du travail. Il encourage les individus à se développer comme acteurs sociaux.